



REGLEMENT

Trophée Enduro KIDS de Provence 2024

ART.1 – DESIGNATION.

La ligue Motocycliste de Provence met en place pour 2024 un trophée d'enduro kid afin d'encourager la pratique des plus jeunes en enduro et endurance TT.

Aucune obligation de participer aux 4 épreuves.

Ce trophée de 4 épreuves sera composé d'épreuves : Ligue de Provence, AURA et Occitanie.

Les deux dernières seront une épreuve de championnat de ligue Occitanie et une de championnat de France enduro kid s ceci permettant à nos jeunes Provençaux découvrant la discipline de se préparer aux mieux

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître et appliquer le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Après l'ouverture des engagements, aucune modification ne sera apportée au règlement, sauf cas de force majeure et sur décision du Jury. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques de sécurité de l'Enduro (ou endurance tt). **Pour tout autre point, voir le règlement fédéral national.**

ART.2 – CALENDRIER 2024

- Endurance TT Kids : Malaucène (84) épreuve de ligue LMRP : 30 mars 2024 (report au 13 avril 2024)
- Enduro Kids : Préfaissal (04) championnat de France enduro kid's 8 juin 2024
- Enduro Kids : Prades de Salars épreuve de Championnat de ligue Occitanie 6 et 7 juillet 2024
- Enduro Kids : Bas en Basset champ de France enduro kid's 21 septembre 2024

ART.3 – ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS.

Sur le site **ffm.engage-sports.com** (Paiement sécurisé obligatoire par carte bancaire)

Le Championnat de Provence d'Enduro Kid's est ouvert aux pilotes licenciés possédant une licence NJ1,NJ2,NJ3,NJ3C ou NCO.

L'engagement sera en fonction des tarifs propre au championnat de France et des différents règlements de ligues dont sont rattachés les épreuves du trophée de Provence :

Se référer au règlement de chaque épreuve.



Les licences «1 manifestation» sont acceptées pour chaque épreuve.

Elles sont à prendre directement sur le site de la FFM, **AU MINIMUM 72H AVANT L'épreuve.**

Les pilotes possédant ce type de licence seront classés uniquement sur l'épreuve concernée, mais ne pourront en aucun cas marquer des points au classement général du championnat de ligue.

Tout pilote participant doit impérativement avoir au minimum le guidon d'argent.

ART. 4 – CATEGORIES

Les catégories sont les mêmes que le championnat de France (+ Mini kids) à savoir :

- **Mini Kid de 7 à 8 ans : (pas accepté en championnat de France).**

Catégories démonstration, pas de championnat, 50cc ou 65cc à vitesses.

Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc maximum boîte à vitesse mécanique)

Age mini : avoir 7 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier.

- **Benjamins (de 9 à 10 ans – 90 cc maximum)**

Âge mini : avoir 9 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier.

- **Minimes (de 11 à 12 ans – 85 cc 2T maximum ou 150cc 4T maximum)**

Âge mini : avoir 11 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 13 ans au 1er janvier.

- **Cadets (de 13 à 15 ans)-**

Âge mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier.

85cc : 85cc 2T ou 150cc 4T maximum 125cc : 125cc 2T maximum

- **Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T maximum ou 150cc 4T maximum)**

Âge mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 17 ans au 1er janvier.

Les pilotes ayant 17 ans au 1^{er} janvier peuvent participer à l'épreuve , mais ne seront pas classés,

- **Les pilotes ayant 18 ans au 1^{er} janvier ne pourront pas participer à l'épreuve,**

- **50cc (de 12 à 16 ans - 50cc boîte à vitesse mécanique – Pas de variateur)**

- **Pour les féminines : 3 catégories : Poussins Benjamins-Minimes Cadets-Espoirs**

- **Pour la catégorie Espoirs, elles peuvent participer jusqu'à l'année de leur 18 ANS**



ART. 5 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.

Les contrôles administratifs et techniques ont lieu le matin de l'épreuve, ou la veille.

- Dans tous les cas, voir le règlement particulier de l'épreuve.
- Des contrôles de cylindrée pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à charge aux pilotes de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires.
- Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrée devra présenter la moto qu'il aura passée au contrôle technique et avec laquelle il aura roulé.
- Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine,
- Le reste étant libre., tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives aux horaires prévues se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

ART. 6 – CLASSEMENTS.

- Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités. Le pilote ayant réalisé le plus petit temps sera déclaré vainqueur de sa catégorie. Il y aura un classement par catégorie.
- Les points championnat seront attribués aux 20 premiers pilotes de chaque catégorie selon le barème suivant :
- 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
- L'organisateur pourra établir un classement Scratch pour les catégories qui ont le même nombre de spéciales

ART. 7 – TITRES ET RECOMPENSES

- Pour toutes les épreuves, une récompense sera obligatoirement offerte aux 3 premiers pilotes de chaque catégorie.
- **Les titres de vainqueurs du championnat de Provence seront décernés aux premiers des classements suivants lors de la remise des prix annuelle :**
- ***Pour les féminines* : Poussins Benjamins-Minimes Cadets-Espoirs**
- - Poussins - Benjamins - Minimes - 50cc (boite mécanique)
- - Cadets 85cc - Cadets 125cc - Espoirs 125cc

ART 8 – PROTECTION DES PILOTES.

Voir Règlement des épreuves conforme au règlement et aux RTS de la FFM.



ART. 9 – MACHINES.

- Les cylindrées imposées sont 50cc, 65cc 2T, 85cc 2T, 125cc 2T et 150cc 4T maximum, munies d'une boîte à vitesse (cylindrées aux normes des constructeurs). Les motos automatiques sont acceptées uniquement pour les Mini Kid ou motos électriques.

Voir règlement technique, règlement et RTS fédérales.

ART. 10 – DEROULEMENT DES EPREUVES (enduro)

(règlement conforme à celui de l'endurokidsnational)

- **Liaison :**
- Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (ni même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif.
- Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc coureur.
- Après avoir parcouru la liaison, les pilotes pourront marquer un temps de repos avant de s'élancer dans la spéciale
- (Voir les RTS). **Tout obstacle artificiel, devra être validé par l'éducateur. Il pourra le supprimer si nécessaire.**
- Dès la sortie de la spéciale, les pilotes devront ravitailler au parc coureurs et marquer une pause selon la catégorie avant de repartir dans la boucle suivante. Les pilotes partiront par groupe de 15 maximum
- **Liaison 125 Espoir et cadets (85 et 125) :**

Pour cette catégorie, un balisage avec fléchage type enduro **sera mis en place.**

Dans ce cas, les pilotes pourront partir à plusieurs, toutes les minutes (départ type enduro 3 par 3 ou +.).

Toutes les 4 à 5 minutes, un **Marschal** devra suivre néanmoins ces pilotes.

- De plus, des CP (contrôles de passages) espacé maximum de 6km ou 10 minutes devront être mis en place.
- (Traversée de routes, difficultés.....= Cp obligatoires)
- Un bracelet avec N° secours ou organisateur pourra être donné aux pilotes espoirs.
- **SPECIALE :**
- La spéciale doit être entièrement balisée, sur un terrain naturel, et doit être comprise entre 4 et 8 minutes,
- Elle ne doit pas comporter d'obstacles artificiels. Seul le relief du terrain naturel peut être aménagé.
- **La présence des parents ou des accompagnateurs est interdite sur la totalité de la spéciale**
- Les spéciales de type ligne sont interdites.



Les articles suivant concernent plus précisément les épreuves d'enduro kid's.

- **Zone SP** : une zone d'attente doit être balisée avant la spéciale. Elle permettra à tous les pilotes d'avoir le repos nécessaire indiqué dans les RTS. La mécanique est autorisée dans cette zone. (pas le changement de pièce, **excepté l'échappement pour détérioration (fort bruit) Une demande doit être faite au délégué ou directeur de course** .
- La mécanique doit être réalisée dans le temps de repos imparti selon la catégorie du pilote
- Une fois cette zone passée, ni les parents, ni l'assistance ne peuvent intervenir. Le pilote entre au départ de la spéciale.
- **Le temps de liaison entre chaque spéciale : voir RTS.**
- De retour, le pilote devra avoir un temps de repos respectant les RTS de sa catégorie, afin de repartir pour sa boucle suivante.
- Les pilotes ne pourront pas parcourir dans la journée :
 - plus de 4 fois la spéciale pour les catégories Poussins, Benjamins et Minimes.
 - plus de 5 fois la spéciale pour la catégorie Cadets et Espoirs.

ART.11 – PROCEDURE DE DEPART(enduro)

(règlement conforme à celui de l'endurokidsnational)

- **Ordre de départ :**
- L'ordre de départ de la 1^{ère} épreuve se fera dans l'ordre du classement provisoire de l'année n-1, puis en fonction du classement provisoire de l'année en cours dès la seconde épreuve.
- Un carton de pointage sera donné à tous les pilotes avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ.
- Les pilotes partiront par groupe de 15 maximum et devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.
- Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.
- Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.
- Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer.
- Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.
- **Si un pilote prend le départ en retard, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.**
- Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.
- **Si le pilote ou son entourage ne respectent pas le code sportif et le règlement fédéral, une pénalité sera infligée : 2 minutes par infraction constatée.**
- Au-delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

ART.12 – RECLAMATIONS- PENALITES (pour les épreuves)

- Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.
- **Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.**



- Aide extérieure = 1 minute de pénalité (sauf en cas de panne)
- Sanction pour non respect des consignes : 1 minute
- Les cameras portatives sont interdites
- Les pilotes ayant eu un souci mécanique en spéciale, sont autorisés à la refaire, mais seront pénalisés : 1mn

ART.13 – OFFICIELS

(règlement conforme à celui de l'endurokidsnational)

- Pour fonctionner, une épreuve doit obligatoirement être encadrée par des officiels FFM,
- **Soit par un Jury**, composé de 3 commissaires sportif dont **le délégué de la ligue (pdt de Jury)**
- **Soit un arbitre** = 1 commissaire sportif (le délégué)

- **Membres non-votants** :- le Directeur de course,- le médecin,- l'organisateur,
- - le responsable du contrôle technique,- le responsable du chronométrage,- toute autre personne autorisée par le Jury.

ART.14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES ET +

Environnement : Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

- Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 2 m x 1 m. Le non-respect de ces règles entraînera :
- **Sanctions** : Non utilisation du tapis environnemental : 1 minute.
- Les Tear-off sont interdits. (**1° effraction : avertissement - 2° effraction : exclusion du pilote**)
- Les roll-off sont autorisés.
- Pour toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression ..) des moto est strictement interdit. = Pénalité 5mn.
- Tout bruit dans le parc coureur au delà de 22h00 sera interdit
- 1° effraction : avertissement
- 2° effraction : exclusion du pilote

ART.15 – INFORMATIONS PILOTES

Une semaine au minimum avant l'épreuve, le Club organisateur devra éditer une note d'info à transmettre aux pilotes avec les infos suivantes /

- **Les horaires et lieu des contrôles (coordonnées GPS, plan)**
- **L'heure du briefing pilotes, des 1^e départs et l'heure de remise des prix**
- **Infos sur courses, rappel sécurité.....**